

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans Boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Lucien PACCALLET, M. Yves CHOMIER, M. Christophe POUGHON, M. Stéphane PARRIN, Mme Myriam THEVENON, M. Stéphane VIVIER, M. Norbert LACROIX, Mme Yolaine FREYCENON, M. Olivier VALLET et Mme Caroline CHOPLIN

Absents excusés : M. Etienne BONNARD et M. Smail CHERFA

Pouvoirs : M. Denis BELLIOU à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI

Secrétaire de séance : Mme Myriam THEVENON

1 Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

2 Demande de subvention au Conseil Régional pour travaux : mur de clôture du cimetière et toiture de l'école

Madame le Maire informe l'assemblée que les dispositifs régionaux d'aide aux communes initialement prévus pour 3 ans (2016 à 2018) ont été renouvelés pour 2019.

Dans ce cadre le dispositif "Bonus ruralité" s'adressant aux communes de moins de 2000 habitants prévoit un taux de subvention de 50% maximum pour des investissements plafonnés à 150 000 €.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide régionale afin de financer les opérations d'investissements suivantes:

- La réfection du mur du cimetière pour un montant de 16 780,15 € ht
- La réfection de la zinguerie du toit de l'école pour un montant de 10 245,64 € ht

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les travaux de réfection du mur du cimetière et de la zinguerie du toit de l'école
- **Sollicite** l'aide financière de la Région à hauteur de 50% du coût des travaux.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

3 Création de postes d'agents recenseurs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population aura lieu au début de l'année 2020.

Compte tenu du nombre de foyers à recenser la commune est découpée en deux districts, il y a donc lieu de recruter deux agents chargés de la collecte des informations.

Cette prestation est rémunérée comme suit :

- un forfait de 160 € pour les frais de déplacement et les deux demi-journées de formation
- 1,72 € par bulletin individuel
- 1,13 € par feuille de logement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à recruter deux agents recenseurs.
- **Approuve** les modalités de rémunération proposées.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

4 Subvention demandée par l'école pour un voyage à Londres

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de voyage scolaire à Londres qui aurait lieu début décembre.

Le coût total de l'opération qui se monte à 9 600 € serait financé comme suit :

- 2400 € de contributions des familles (150 € par enfant)
- 6200 € de prise en charge par l'APE
- 1000 € de participation communale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 1000 € à l'APE pour le voyage scolaire à Londres.

5 Demande de subvention pour l'USEP

Madame le Maire informe l'assemblée que 2 classes de l'école sont affiliées à l'Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré (USEP) de S-Chamond.

Considérant l'intérêt pour les enfants des actions menées par l'USEP Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 100 € pour la participation au transport des élèves aux actions menées par cet organisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 100 € à l'USEP de St-Chamond.

6 Décision modificative

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'inscrire des crédits supplémentaires pour les cautions versées pour les nouveaux équipements téléphoniques de la mairie. Ces crédits de dépenses sont contrebalancés par des recettes supplémentaires provenant de la taxe d'aménagement.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Contre 0 Pour 12

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits
D 275 : Dépôts et cautions versées		500.00 €
TOTAL D 27 : Autres immos financières		500.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement		500.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		500.00 €

7 Situation du service périscolaire

Madame le Maire informe l'assemblée du congé maternité de la directrice du service périscolaire.

Le travail d'encadrement des enfants reste assuré par le personnel en place.

La partie administrative de cette fonction devrait pouvoir être assurée par le secrétariat de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quinze minutes